

Fiche de poste

ENSEIGNANT RÉFÉRENT

auprès de la Maison De l'Autonomie (MDA-MDPH) du Loiret

Scolarisation des élèves en situation de handicap

La maison de l'autonomie s'est engagée dans une démarche de transformation pour répondre efficacement aux objectifs stratégiques définis au travers des politiques de l'autonomie et de l'inclusion (projet de mandat, schéma de cohésion sociale, politique en faveur de l'habitat inclusif...).

CONDITIONS ET OBLIGATIONS DE SERVICE

Le poste est ouvert à un enseignant du 1^{er} degré, titulaire d'une certification (CAPA-SH, CAPPEI, ...).

Placé sous l'autorité hiérarchique du DASEN et sous l'autorité fonctionnelle du responsable du pôle enfance, il devra faire preuve d'une réelle disponibilité.

Le calendrier et le temps hebdomadaire de travail sont ceux d'un enseignant "hors de la présence des élèves" (soit 1607 heures annuelles). Il bénéficie de 71 jours de congés annuels.

L'organisation du service est définie par Madame la Directrice de la MDA.

MISSIONS ET ACTIONS PRINCIPALES LIÉES À LA FONCTION

En qualité de référent de scolarisation, il est chargé de l'information et de l'accompagnement des familles dont les enfants sont en situation de handicap (orientation scolaire, accompagnement par un personnel AESH, transports, etc.). Il participe à l'organisation de l'activité du pôle, depuis l'instruction des demandes formulées par les usagers jusqu'à la décision et au suivi de celles-ci.

Il apporte son soutien aux équipes administratives afin d'identifier le meilleur circuit interne des demandes.

En sa qualité d'expert, il participe aux instances de la MDA (EP, CDAPH), présente les dossiers et contribue aux échanges visant à l'élaboration des projets personnalisés de scolarisation (PPS).

Il contribue à l'organisation de travail des équipes, en responsabilité. Dans un esprit de co-construction, il s'inscrit dans une démarche d'optimisation de gestion de projets et de dialogue au sein de la MDA (avec

les autres pôles) et avec les partenaires institutionnels et associatifs (DSDEN du Loiret, circonscription Loiret ASH 1, enseignants référents de secteur, établissements scolaires, établissements et services médico-sociaux, etc.).

Le référent de scolarisation assure un rôle d'interface voire de médiateur avec tous les partenaires et participe à l'optimisation du réseau.

Il coordonne le travail dans l'instruction des demandes au sein du pôle et organise les travaux d'évaluation en équipe pluridisciplinaire et en CDAPH. Il assure également le suivi des sollicitations des usagers en matière de conciliation et de recours.

Le référent de scolarisation veille au respect des délais des différentes étapes du traitement des dossiers et s'assure de l'absence de rupture de droits ou de parcours.

Au regard de ses activités, il est force de proposition auprès de son responsable pour toute amélioration du service rendu au public, notamment en matière de mise en place de procédures simplifiées et de définition de référentiels.

Il participe à l'élaboration des statistiques liées à l'enfance en situation de handicap et à l'analyse de l'activité, en comparaison avec d'autres territoires.

Le référent de scolarisation réalise un bilan annuel de son activité auprès de son responsable.

PROFIL ET COMPÉTENCES POUR LE POSTE

L'enseignant référent doit faire preuve de connaissances des dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap. Il doit être capable de travailler en partenariat et posséder de réelles capacités de communication et d'organisation.

La grande maîtrise des outils de bureautique est indispensable.

Compétences attendues :

- respect de l'obligation de discrétion et du secret professionnel,
- aptitude à piloter un projet et à accompagner des équipes,
- aptitude à travailler en interdisciplinarité professionnelle,
- aptitude à accompagner les personnels dans la mise en œuvre du parcours scolaire des élèves en situation de handicap,
- compétences rédactionnelles,
- capacité à conduire et animer des réunions.